

# Révision du SCoT

Une démarche concertée pour le Pays de Brocéliande



## Réunions publiques

Rejoignez-nous pour cette 2<sup>e</sup> réunion publique sur le projet de développement du territoire (habitat, déplacements, économie, services), organisée successivement sur 3 lieux du territoire.

### 1 BRÉAL-SOUS-MONTFORT

Lundi 14 avril 2025

20H00 Centre culturel,  
salle « Le grillon »

Rue Jeanne d'Arc

### 2 IFFENDIC

Mardi 15 avril 2025

20H00 Salle des fêtes,  
salle des Légendes

Boulevard Saint-Michel

### 3 SAINT-MÉEN-LE-GRAND

Mardi 22 avril 2025

20H00 Centre Culturel Théodore Botrel

Rue du Révérend Père Janvier



# SCoT

Un projet  
de territoire

Schéma de Cohérence Territoriale

Établi à l'échelle du Pays de Brocéliande, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) fixe les orientations d'aménagement et de développement pour les 20 années à venir.

### Les outils de concertation



Le site internet  
[pays-broceliande.bzh](https://pays-broceliande.bzh)



Information par  
voie de presse



Cahiers de concertation  
dans les mairies, les sièges  
des intercommunalités



Les contributions écrites à envoyer  
au siège du Syndicat mixte



Les réunions publiques



Les expositions présentant les  
grandes phases de la démarche

Vous souhaitez plus d'informations sur la démarche ?

### CONTACT

Frédéric Rigaud

Chargé de mission SCoT

02 99 06 32 45

[scot@pays-broceliande.bzh](mailto:scot@pays-broceliande.bzh)

# Révision du SCoT

Une démarche concertée pour le Pays de Brocéliande

## SCoT Un projet de territoire

Schéma de Cohérence Territoriale

Établi à l'échelle du Pays de Brocéliande, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) fixe les orientations d'aménagement et de développement pour les 20 années à venir.



Combien de logements à construire ?



Quelle offre de transports pour demain ?



Comment valoriser les qualités patrimoniales ?



Où créer les nouveaux sites économiques ?



Quelles actions pour une meilleure performance énergétique ?

Le SCoT est un document d'urbanisme qui fixe les principes d'aménagement durable en adaptant les règles nationales aux spécificités locales. Il encadre les PLU/PLUi et cartes communales pour assurer la cohérence du projet de territoire.

### QUI ÉLABORE LE SCOT ?

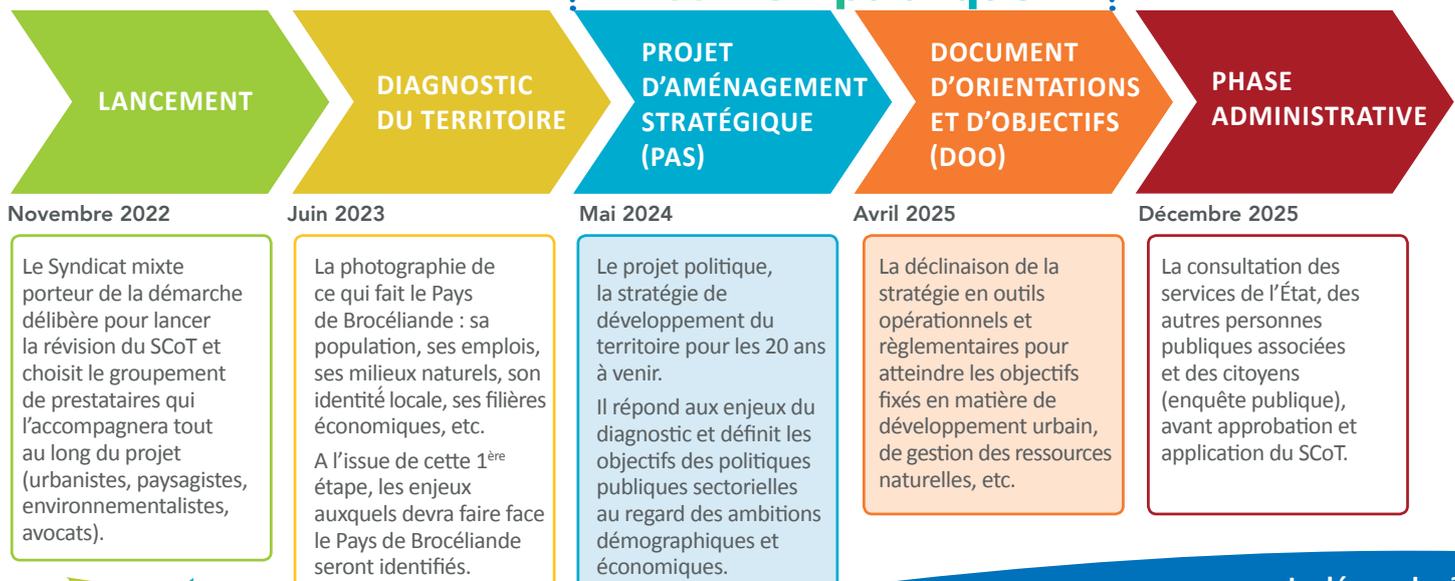
Le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande, composé d'élus désignés par les trois intercommunalités, pilote son élaboration avec une ambition de développement local.

La population et les acteurs économiques participent activement via des réunions publiques et ateliers de concertation, assurant un projet en phase avec les réalités du territoire.

Depuis 2023, deux cycles de concertation ont été organisés : Un premier cycle de réunions publiques a été organisé sur le territoire en septembre 2023 pour présenter le diagnostic et les enjeux du territoire.

Un second cycle se déroule aujourd'hui pour vous présenter les grandes orientations du projet de développement du territoire qui viennent composer les différentes pièces du SCoT : le PAS (Projet d'Aménagement Stratégique), le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) et le DAACL (Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique).

## Objet de la réunion publique



Vous souhaitez plus d'informations sur la démarche ?